

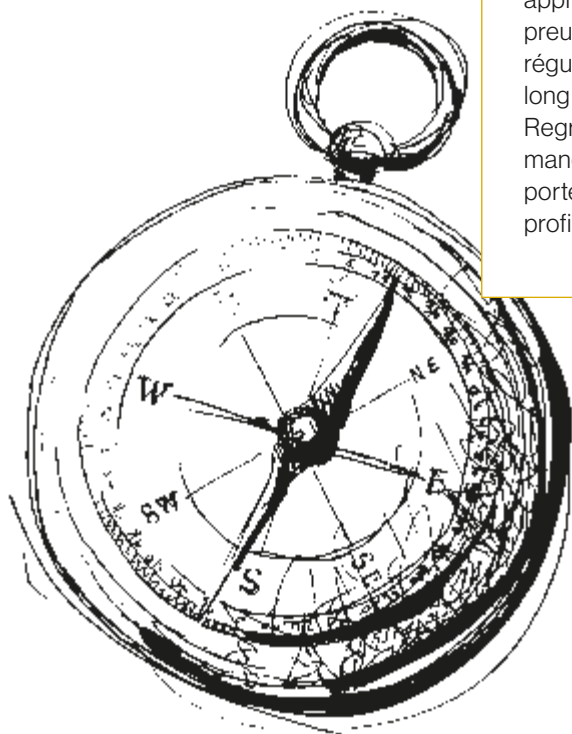
## GESTION MULTIFONDS BL

**Un portefeuille composé  
essentiellement  
d'une sélection de fonds  
de la Banque de Luxembourg**

---

La gestion en fonds BL<sup>(1)</sup> concentre la quintessence de notre compétence en gestion d'actifs. Les fonds qui la composent bénéficient d'une approche de gestion qui a fait ses preuves, comme en témoigne la régularité des performances sur le long terme.

Regroupés au sein d'une gestion sous mandat, ils vous font bénéficier d'un portefeuille optimisé, respectant votre profil d'investisseur.

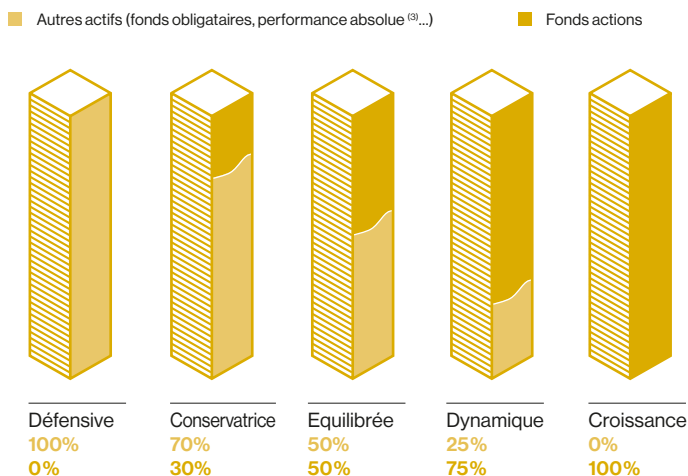


# La gestion Multifonds BL

Notre expérience en gestion d'actifs montre que les fonds d'investissement, grâce à la diversification supplémentaire qu'ils offrent, optimisent le rendement et réduisent la volatilité<sup>(2)</sup> d'un portefeuille. Notre gestion Multifonds BL présente la particularité d'investir la totalité de vos avoirs dans une sélection des fonds gérés par Banque de Luxembourg Investments.

## UNE GESTION PATRIMONIALE GLOBALE, ADAPTÉE À VOS BESOINS

- La gestion Multifonds BL constitue une gestion patrimoniale globale. Votre portefeuille bénéficie d'une diversification optimale entre les différentes catégories d'instruments (fonds actions, obligataires...) et les zones géographiques. La répartition entre des classes d'actifs faiblement corrélées réduit la variabilité de la performance de votre portefeuille. Elle est déterminée en fonction de votre stratégie d'investissement, de la plus défensive à la plus dynamique.



(1) Le terme « fonds BL » est utilisé de manière générique pour désigner des compartiments des SICAV BL et BL Fund Selection de droit luxembourgeois.

(2) La volatilité mesure les fluctuations d'un portefeuille constitué d'actifs financiers.

(3) Les stratégies « performance absolue » visent à obtenir un rendement indépendamment de l'évolution des marchés.

## UN PORTEFEUILLE ADAPTÉ À VOTRE PROFIL D'INVESTISSEUR

- Dans le contexte actuel des marchés financiers, il est important de gérer les risques auxquels votre portefeuille est confronté et de veiller à ce que son niveau de risque corresponde à tout moment à votre profil d'investisseur. Cela nécessite un processus de construction de portefeuille rigoureux, une diversification adéquate et le suivi permanent des investissements.



## DES FONDS DONT LA QUALITÉ DE GESTION EST RECONNUE <sup>(4)</sup>

- Votre portefeuille est composé d'environ 14 fonds <sup>(5)</sup> BL, gérés par Banque de Luxembourg Investments. Chaque fonds comprend de 40 à 60 titres. Certains d'entre eux visent la préservation de vos avoirs et réduisent la volatilité de votre portefeuille, d'autres contribuent à l'appréciation de votre patrimoine sur le long terme.



(4) Source: European Funds Trophy. Banque de Luxembourg Investments a été récompensée en 2008, 2010, 2011, 2012, 2013 et 2016 en tant que « Meilleur gestionnaire européen ».

(5) La liste des fonds qui compose les portefeuilles varie selon la stratégie d'investissement.

# 3

## AU SEIN DES FONDS, UNE SÉLECTION DE VALEURS DE QUALITÉ

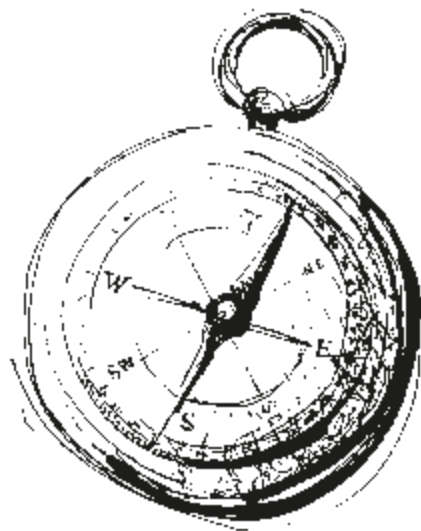
- Notre approche vise à gérer les risques pour éviter une perte de capital. En l'occurrence, nous ne sélectionnons que des entreprises qui disposent d'un avantage compétitif sur le long terme, de fondamentaux solides et d'un faible endettement. Elles sont ainsi susceptibles de générer une rentabilité élevée dans la durée. Au sein de cet univers, nous ne choisissons que des valeurs qui ont un niveau de valorisation correct. De fait, les secteurs économiques dans lesquels il est plus complexe d'identifier des entreprises de qualité et de les valoriser ne sont pas représentés.
- Pour la partie obligataire, nous privilégions les obligations étatiques de la zone euro, les obligations souveraines des pays émergents et les obligations d'entreprises de qualité.

# 4

## UNE TARIFICATION TOUS FRAIS COMPRIS ET TRANSPARENTE

- Deux options vous sont proposées :
  - Une commission de gestion forfaitaire de 0,10 % <sup>(6)</sup> par trimestre.
- OU**
  - Une commission de gestion forfaitaire de 0,05 % <sup>(6)</sup> par trimestre + 10 % de la performance positive du portefeuille.
- Ces deux options incluent chacune :
  - la commission d'accès à la Banque Privée et les services qui y sont liés ;
  - la définition de votre profil d'investisseur ;
  - les contrôles d'adéquation avec votre portefeuille ;
  - la gestion de vos avoirs ;
  - un rapport de gestion trimestriel ;
  - tous les frais de transaction ;
  - la conservation de vos titres ;
  - votre relevé fiscal.
- BL-EXPERT vous donne accès à des parts de fonds BL à commission de gestion réduite.

(6) Soumise à TVA de 17 %.



# 5

---

## **UNE INFORMATION CONTINUE SUR VOS AVOIRS**

- **À tout moment**
  - Un relevé de vos avoirs comprenant des informations détaillées sur chacune des positions en portefeuille et consultable sur E-banking.
  - Une information immédiate lors d'une baisse de 10% de votre portefeuille.
- **Tous les trimestres**
  - Un rapport de gestion qui comprend un compte-rendu de l'évolution des marchés financiers, les principales opérations d'achat-vente effectuées au sein de votre portefeuille et l'analyse de la performance générée.
- **Tous les ans**
  - Un rapport d'adéquation entre vos positions et votre profil d'investissement.
  - Un rapport coûts et frais.
  - Un relevé fiscal.

---

Le présent document n'est pas contractuel et est destiné à des fins strictement promotionnelles. Les informations mentionnées sont fournies à titre strictement indicatif et ne sont pas exhaustives. Elles ne valent que pour le moment où elles ont été données et peuvent être mises à jour ou modifiées sans avis préalable. Ces informations ne peuvent en aucun cas être interprétées comme des conseils juridiques ou fiscaux, ni comme un conseil en investissement. Tout investissement implique des risques pouvant inclure des pertes en capital. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. La Banque de Luxembourg (ci-après la « Banque ») n'assume aucune responsabilité de rendement ou de performance dans l'avenir. La responsabilité de la Banque ne saurait être engagée ni par les informations transmises ni par les décisions qui pourraient être prises sur leur fondement. Il est de la responsabilité de tout investisseur de s'assurer qu'il comprend tous les risques associés à ses décisions, d'investissement ou autres, et de ne se décider qu'après une réflexion approfondie, avec l'assistance de ses propres conseillers, sur l'adéquation entre les services proposés, ses investissements et sa situation financière particulière, en tenant notamment compte des aspects juridiques, fiscaux ou comptables et des contraintes ou restrictions légales et réglementaires potentielles relatives aux opérations envisagées. La souscription à tout service de la Banque ne peut être effectuée qu'après une lecture attentive et complète de l'ensemble de la documentation contractuelle correspondante.

Des informations sur les caractéristiques, les coûts et les risques des instruments financiers inclus ou pouvant être inclus dans les mandats de gestion (telles que les KIID et prospectus y relatifs), et sur l'ensemble des frais et commissions applicables peuvent être obtenues de manière permanente et sans frais auprès de la Banque. Il est interdit de reproduire, de transmettre, de distribuer et de diffuser le présent document, et les informations qu'il contient, sans accord préalable explicite et écrit de la Banque.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur la gestion BL-EXPERT, n'hésitez pas à contacter votre conseiller.

BANQUE DE LUXEMBOURG SA  
14, boulevard Royal  
L-2449 Luxembourg  
Tel.: (+352) 49 924 1  
[www.banquedeluxembourg.com](http://www.banquedeluxembourg.com)

